

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **1<sup>ER</sup> MAI 2023 à 19 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	maire;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Éric FRÉCHETTE,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session par visioconférence :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **2023,102 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 heures.

### **2023,103 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

18.1 RUE DUPUIS – Asphaltage.

### **2023-95    RÉSOLUTION NO 2023-95 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **2023,104 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 24 AVRIL 2023**

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 24 avril 2023.

### **2023-96    RÉSOLUTION NO 2023-96 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 24 AVRIL 2023**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 24 avril 2023 tel que présenté.

*Le conseiller Luc Duval arrive à 19 h 34.*

### **2023,105 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des citoyens sont intervenus pour poser des questions sur les sujets suivants :

- Le camp de jour;
- Le projet de rénovation du parc municipal;
- Une demande pour que la ville fasse une consultation auprès des adolescents;
- Le terrain de baseball;
- Le Marché public et les Jeudis gourmands;
- La vitesse sur la rue Martel.

### **2023,106 DÉPÔT DE RAPPORTS**

Le rapport du Service d'urbanisme et environnement a été envoyé avec l'avis de convocation de la présente session.

### **2023,107 COMPTES DU MOIS**

#### **2023-97 RÉSOLUTION NO 2023-97 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENT QUINZE DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (452 515,27 \$)**.

Je soussignée, Line Bilodeau, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Line Bilodeau, trésorière

### **2023,108 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **2023,109 RESSOURCES HUMAINES**

#### **2023,109.1 DIRECTRICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **2023-98 RÉSOLUTION NO 2023-98 NOMINATION DE LA DIRECTRICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les besoins de la ville sont plus grands dans les activités culturelles et au niveau du tourisme;
- 2 La ville a besoin d'une ressource pour développer et diriger ces nouveaux créneaux;
- 3 La ville a déjà un poste de Coordinatrice des loisirs et des activités communautaires;

- 4 La personne devra travailler avec un comité formé de deux élus pour élaborer les activités et travaillera également pour la Corporation des loisirs de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est **RÉSOLU À LA MAJORITÉ** (la conseillère Marie-Josée Pleau et le conseiller Luc Duval demandent d'inscrire leur dissidence), ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme madame Martine Côté à titre de directrice loisirs, culture et vie communautaire pour la Ville de Kingsey Falls.
- 2- **CONDITION.** Madame Côté sera soumise aux conditions de travail telles que discutées et décrites au contrat de travail à intervenir entre elle et la ville.

Une période de probation de six (6) mois s'applique pour ce poste.

- 3- **SIGNATURES.** Le maire et la greffière sont autorisés à signer le contrat de travail à intervenir avec madame Côté.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à madame Martine Côté.

#### **2023,109.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Embauche d'un pompier recrue**

#### **2023-99 RÉSOLUTION NO 2023-99 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER RECRUE M. JONATHAN LÉVESQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Jonathan Lévesque, de Kingsey Falls, à titre de pompier recrue pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Lévesque sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

**2023,110 RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. – Participation de la conseillère Marie-Josée Pleau à l’assemblée annuelle**

**2023-100 RÉSOLUTION NO 2023-100  
ASSEMBLÉE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO  
DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET  
DE LA MAURICIE INC. – PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. tiendra son assemblée annuelle le 9 juin 2023 à Trois-Rivières;
- 2 Il y a lieu que la conseillère responsable de la bibliothèque assiste à cette assemblée;
- 3 Des montants sont disponibles au budget 2023 pour cette participation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Madame Marie-Josée Pleau, conseillère, est autorisée à assister à l’assemblée annuelle du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc., le 9 juin 2023 à Trois-Rivières.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer les frais de déplacements de Mme Pleau.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**2023,111 JOURNÉE D’ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION SUR LE BÉNÉVOLAT – Participation du conseiller Marc Payeur**

**2023-101 RÉSOLUTION NO 2023-101  
JOURNÉE D’ÉCHANGE ET DE RÉFLEXION  
SUR LE BÉNÉVOLAT – PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une Journée d’échange et de réflexion sur le bénévolat a été organisée par plusieurs organismes de la région le 19 avril 2023;
- 2 Le conseiller Marc Payeur, responsable des questions familiales et des aînés avait un intérêt à participer à cette journée;
- 3 Des montants sont disponibles au budget 2023 pour cette participation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal entérine la participation du conseiller Marc Payeur à la Journée d’échange et de réflexion sur le bénévolat qui a eu lieu à Victoriaville, le 19 avril 2023.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer les frais d’inscription à la journée, soit un montant de **DIX DOLLARS (10,00 \$)** et les frais de déplacements de M. Payeur.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**2023,112 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Entente avec la Ville de Victoriaville pour le service de sauvetage en espaces clos**

**2023-102 RÉSOLUTION NO 2023-102  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
ENTENTE AVEC LA VILLE DE VICTORIAVILLE POUR  
LE SERVICE DE SAUVETAGE EN ESPACES CLOS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2022-206, la ville a autorisé la fermeture de son département de sauvetage en espaces clos;
- 2 Il y a lieu que la ville signe une entente pour le service de sauvetage en espaces clos;
- 3 La Ville de Victoriaville est disposée à conclure une entente avec la ville pour ce service;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marc PAYEUR**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la Ville de Victoriaville pour que cette dernière lui fournisse le Service de sauvetage en espaces clos.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un montant annuel de **TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS (3 200,00 \$)**, taxes comprises, pour les fins de la présente résolution. De plus, lors d'appels, la ville payera les heures des pompiers répondant à l'appel.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux directeurs des Services de sécurité incendie de Victoriaville et de Kingsey Falls.

**2023,113 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Achat d'une plaque vibrante**

**2023-103 RÉSOLUTION NO 2023-103  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La plaque vibrante du Service des travaux publics n'est plus fonctionnelle;
- 2 Il y a lieu de remplacer cet équipement;

3 Des montants sont prévus au budget 2023 pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Bojak Équipements inc. de Victoriaville, une plaque vibrante de marque Mikasa, modèle MVC88VTHW, le tout tel que prévu à la soumission du 3 avril 2023.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE CENT DOLLARS (4 100,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au contremaître du Service des travaux publics.

#### **2023,114 COMITÉ EN VERT**

##### **2023,114.1 DÉFI PISSENLITS!**

#### **2023-104 RÉSOLUTION NO 2023-104 DÉFI PISSENLITS!**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Comité en vert demande à la ville de participer au Défi pissenlits!;
- 2 Le Comité en vert demande à la ville de participer à l'achat de petites affiches à mettre sur les terrains et à les offrir aux citoyens qui désirent participer à ce défi;
- 3 Il y a lieu que la ville participe au Défi pissenlits!;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer au Défi pissenlits! et à laisser pousser les pissenlits sur les terrains de la ville au mois de mai.
- 2- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville accorde un budget de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** au Comité en vert pour l'achat des petites affiches à mettre sur les terrains pour indiquer l'adhésion au Défi pissenlits! et à les offrir aux citoyens participants.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Comité en vert.

**2023,114.2 ACHAT D'ARBRES POUR TIRAGE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DE L'ARBRE**

**2023-105 RÉSOLUTION NO 2023-105  
ACHAT D'ARBRES POUR TIRAGE  
DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DE L'ARBRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le mois de mai est le Mois de l'arbre;
- 2 Dans le cadre de ce mois, le Comité en vert organise la Journée de l'arbre et il demande à la ville l'achat d'arbres pour en faire un tirage parmi les participants;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour l'achat d'arbres;
- 4 Il y a lieu d'encourager cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter CINQ (5) arbres pour un tirage dans le cadre de la Journée de l'arbre organisée par le Comité en vert.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Comité en vert.

**2023,115 COURSE DES ÉLÈVES ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE CASCATELLE – Utilisation des rues et prêt d'équipements**

**2023-106 RÉSOLUTION NO 2023-106  
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS  
LES RUES DE LA VILLE ET PRÊT D'ÉQUIPEMENT  
POUR LA COURSE DE L'ÉCOLE CASCATELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle organise une course pour les élèves, le 18 mai 2023 en après-midi, dans les rues près de l'école;
- 2 Les organisateurs demandent à la ville de pouvoir circuler dans les rues autour de l'école pour cet événement;
- 3 Les organisateurs demandent à la ville de les aider afin de baliser les rues Joncas, Dumas, Comeau et Martel pour sécuriser le parcours;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants à la course à pied de l'école Cascatelle à emprunter les rues près de l'école (Joncas, Dumas, Comeau et Martel) lors de l'événement qui se déroulera le 18 mai 2023 de 12 h 30 à 15 h.
- 2- **PRÊT D'ÉQUIPEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à prêter des cônes pour sécuriser le parcours lors de l'événement.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Eve Provencher de l'École Cascatelle.

**2023,116 SALON EMPREINTE D'ART À KINGSEY FALLS – Demande de parrainage**

**2023-107 RÉSOLUTION NO 2023-107  
SALON EMPREINTE D'ART À KINGSEY FALLS  
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une première édition du Salon Empreinte D'Art se déroulera à Kingsey Falls du 2 au 4 juin 2023, sous la présidence d'honneur de l'artiste et créateur de mode québécois Jean-Claude Poitras;
- 2 Les organisateur de l'événement invite la ville à être l'un des commanditaires de l'événement;
- 3 Il y a lieu que la ville encourage cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** au Salon Empreinte D'Art à titre de commandite pour l'événement qui se déroulera au Parc Marie-Victorin, du 2 au 4 juin 2023.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Danny Perkins, organisateur du Salon Empreinte D'Art.

**2023,117 TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – Demande d'autorisation de passage**

**2023-108 RÉSOLUTION NO 2023-108  
AUTORISATION DE PASSAGE DANS LES  
RUES DE LA VILLE DANS LE CADRE DU  
TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une 27<sup>e</sup> édition du Tour CIBC Charles-Bruneau se déroulera du 4 au 7 juillet 2023;
- 2 Le trajet prévoit le passage des cyclistes sur une route de la ville le 5 juillet 2023;
- 3 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Tour CIBC Charles-Bruneau à emprunter les voies de circulation de la municipalité, plus particulièrement la Route 255, pour leur parcours le 5 juillet 2023.

2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Jean Wilson, de la Fondation Charles-Bruneau.

**2023,118 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**2023,118.1 DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT N° 2023-07  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2021-12 DE  
LA VILLE DE KINGSEY FALLS (Zone C-3)**

**2023-109 RÉSOLUTION NO 2023-109  
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU  
RÈGLEMENT N° 2023-07 AMENDANT LE  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2021-12**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il EST RÉSOLU d'adopter le deuxième projet du règlement de zonage intitulé « Règlement n° 2023-07 amendant le règlement de zonage n° 2021-12 de la Ville de Kingsey Falls ».

**2023,118.2 RÈGLEMENT N° 2023-08 RELATIF AU PROGRAMME  
D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES À  
CERTAINES PERSONNES**

**2023-110 RÉSOLUTION NO 2023-110  
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2023-08  
RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME  
D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES  
À CERTAINES PERSONNES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2023-08 *Règlement relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes* tel que soumis par la greffière. Ce règlement remplace le règlement n° 2021-10.

**2023,119 AFFAIRES NOUVELLES**

**2023,119.1 RUE DUPUIS – Asphaltage**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle va procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'asphaltage de la rue Dupuis

**2023,120 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 05.

---

Christian Côté  
Maire

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

